

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-176 du 5 Mai 1986

Chargeant le Camarade Didier DASSI, Minis-
tre de la Justice, Chargé de l'Inspection
des Entreprises Publiques et Semi-Publi-
ques de l'intérim du Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 28 Avril 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 28 Avril 1986, le Camarade Didier
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre de
la Santé Publique pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Mai 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MJIEPSP-MSP 6 AUTRES-MINISTERES 13 BRE-DLO-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCP-QNEPI-Gdes-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-